

**PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 12 mai 2017**

L'an deux mil dix sept, le douze mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale sous la présidence de Mr DELATOUCHE François, Maire.

Présents : Mr DELATOUCHE François, Maire, Mr LE BLANC Christian, 1er Adjoint, Mr JOSSET Antoine, 2ème Adjoint, Mr RICHARD Guy

Mmes MAUVIEUX Florence - FAYET Isabelle

Excusés : MM. GOURDIN Laurent - PANNETIER Roland

Mme FAYET Isabelle a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2017/16 :

AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA BASCULE –

Mr le Maire présente le Dossier de Consultation des Entreprises pour le projet d'aménagement de La Place de La Bascule établi par Mr Vincent DURET, géomètre à St Denis d'Anjou. La consultation sera passée selon une procédure adaptée avec une date limite des offres fixée au 30 juin et de début des travaux programmée au 28 août. Le Conseil Municipal, après délibération :

- donne son accord pour lancer la consultation des entreprises selon le dossier établi par Mr DURET, maître d'œuvre.

LOTISSEMENT DES DEUX CHENES –

Mr le Maire informe les conseillers municipaux qu'un devis a été demandé près de la Sté ENEDIS pour déplacer les compteurs électriques des trois parcelles du Lotissement des Deux Chênes afin que ces derniers soient intégrés dans le mur de séparation avec La Place de La Bascule.

PLUi : Phase de traduction réglementaire (Zonage et Règlement) –

Mr le Maire nous informe qu'un recensement des zones humides a été effectué sur le territoire de la commune. En ce qui concerne le recensement des haies, Mr le Maire propose d'utiliser le travail déjà effectué par les exploitants pour les dossiers PAC. Le but de cet inventaire est avant tout la protection d'un patrimoine paysager. Un outil de réglementation équivalent à la ZPPAUP doit être développé pour les Petites Cités de Caractère. Des réunions de travail sur le zonage agricole et sur la réglementation sont programmées les 22 mai et 23 juin prochains. Mr le Maire évoque à ce sujet le problème des bâtiments agricoles qui ne peuvent pas être transformés en habitations. Des modifications du PLUi seront néanmoins possibles à posteriori si l'exploitation de et autour de ces bâtiments venait à disparaître.

ASSOCIATION « INTERNET ET COMMANDE PUBLIQUE » : Proposition d'un logiciel en ligne pour la réalisation des bulletins communaux –

Un test de ce logiciel proposé sera fait par Mme FAYET avant de prendre une décision.

DELIBERATION N° 2017/17 :

CANTINE MUNICIPALE : Echange professionnel sous forme d'audit sur place proposé par le LDA53 –

Mr le Maire présente une proposition du Laboratoire Départemental d'Analyses (LDA53) concernant un échange professionnel sous forme d'audit dans la cantine municipale.

Le Conseil Municipal, après délibération :

⇒ décide de donner son accord pour que le LDA53 réalise cet échange professionnel pour un coût évalué à 177.24 € HT.

DELIBERATION N° 2017/18 :

ADMISSION EN NON VALEUR D'UNE CREANCE –

La Trésorerie d'Evron ayant constaté, suite à des poursuites infructueuses, des créances irrécouvrables sur les rôles 51/2012, 52/2013 et 50/2014 concernant des redevances assainissement,

Le Conseil Municipal, après délibération :

⇒ accepte l'admission en non valeur de l'état n° 2321442015 du 11/04/2017 des pièces irrécouvrables pour un montant global de 392.10 €.

LABEL « PETITE CITE DE CARACTERE » : Préparation de la visite de la commission d'homologation –

Mr Laurent BLOHORN, coordinateur régional des Petites Cités de Caractère, viendra dans la commune lundi 15 mai pour aider à préparer la visite de la commission d'homologation prévue le vendredi 2 juin prochain. Un report de la date de cette visite sera demandé.

LABELLISATION VILLAGES FLEURIS 2017 : Préparation de la visite du Jury Régional –

Mr le Maire informe les conseillers municipaux que le Jury Régional des Villes et Villages Fleuris de Pays de La Loire visitera la commune le 13 juillet prochain à 14H30. Un dossier de présentation devra être préparé.

SERVICE TECHNIQUE : Point sur les travaux réalisés et programmation des travaux à effectuer –

Les travaux à programmer pour juin à remettre à la prochaine réunion du 29 mai sont :

- nettoyage du village pour la visite de la commission d'homologation des PCC du 2 juin,
- Arrachage de la haie au niveau du lotissement,
- peinture de la porte à côté du portail de l'école,
- poteaux dans la cour du logement T4.

Il est demandé également au service technique de prévoir dans les travaux courants, la tonte des accotements du chemin des Grottes jusqu'à l'habitation n° 7.

RPI : Point sur les effectifs prévus pour la rentrée scolaire prochaine -

Mr le Maire présente une prévision des effectifs du RPI en hausse pour la rentrée prochaine : 81 élèves + 5 élèves de moins de 3 ans.

VISITE DE MR LE PREFET –

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que Mr le Préfet visitera la commune le 15 juin prochain à partir de 14H. La visite commencera à la mairie par une présentation de la commune puis se poursuivra à l'école et dans le village. Les conseillers municipaux sont cordialement invités.

TOURISME : Offre « Slowlydays » -

Mr le Maire présente un courrier de Mayenne Tourisme qui propose cette offre à tous les professionnels du tourisme des Coëvrons.

DELIBERATION N° 2017/19 :

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES AMIS DU MOULIN DE GO –

L'Association des Amis du Moulin de Gô ayant participé à l'aménagement d'un terrain communal, Le Conseil Municipal, après délibération :

- ⇒ décide d'allouer une subvention complémentaire exceptionnelle de 100 € à l'Association des Amis du Moulin de Gô.

PREPARATION DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES –

Le Conseil Municipal procède à la constitution du bureau de vote pour les élections législatives des 11 et 18 juin prochains. Ont été désignés :

- Mr DELATOCHE François, Président, Mr PANNETIER Roland, Président suppléant,
- Mr LE BLANC Christian, Mr GOURDIN Laurent, Mme FAYET Isabelle, assesseurs,
- Mr RICHARD Guy, Mme MAUVIEUX Florence, Mr MOTTAIS Marcel, Mme DELATOCHE Agnès, Mme PANNETIER Rolande, Mr FAYET Laurent, assesseurs suppléants,
- Mr JOSSET Antoine, secrétaire.

Les permanences du bureau de vote sont ensuite mises en place pour le 1^{er} tour et éventuellement le 2^{ème} tour de scrutin.